

Brevet routier sportif de 150 kms contenant une première partie neutralisée de 60 kms, puis allure libre

Informations



BREVET CYCLOSPORTIF
"Entre Mer et Cévennes" 150 Km
Départ : Complexe Sportif et Culturel à 8h
Dimanche 8 avril www.acclapiers.com

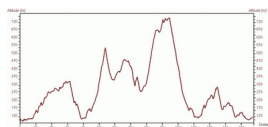
DEPART:

Le départ sera donné à 8h30 précises, au complexe sportif de Clapiers (à coté du stade).
Parking assuré.

ITINERAIRE:



Clapiers, D65, D17, D112, La S.I.C.A des Vergers-du-Lez, D145, le Collège-du-Pic St Loup, D986, la Plaine-des-Feuilles, D113, Viols-en-Aval, D32, Viols-le-Fort, les Matelettes, Puéchabon, Direct. Aniane, D27, le Pont-du-Diable (3 mn d'arrêt), D141, St Jean-de-Fos, D9, Montpeyroux, (Sortie du village, fin de la Neutralisation), Arboras, D153E1, les Salces, St Privat, Prieuré St Michel-de-Grandmont, D149, Fozières, D25, Soubes, St Etienne-de-Gourgas, St Pierre-de-la-Fage (Ravitaillement KM 80), D9, la Vacquerie, Arboras, Montpeyroux, D141, St Jean-de-Fos, D27, Aniane, la Boissière, D111, Montarnaud, D27, Bel-Air, D102, Grabels, D127E3, le Club-Hippique St Georges, Fontfroide le Bas, Montferrier, route de la Lironde, l'Aqueduc, rond-point D17 X D65, Clapiers, D112, Salle Jean-Louis Barrault.



SECURITE:

Voitures, motos et cyclistes de l'organisation assisteront les participants. Circuit fléché de la fin de la neutralisation à l'arrivée.

PRESTATIONS:

Café, ravitaillement, collation. Lots et récompenses diverses. Reportage photo sur le site Internet de l'AC Clapiers.

RENSEIGNEMENTS:

Nicolas Aîtelli (06 23 84 27 02). Cyril Marquès (06 68 46 23 77).

Messagerie électronique : asmclapiers@free.fr

REGLEMENT:

L'AC Clapiers organise ce brevet sportif qui est une randonnée cycliste à caractère touristique. Aucun classement, aucun temps ne seront publiés. Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non de 18 ans et plus.

Les participants sont considérés en excursion personnelle. Ils devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux, circuler sur la partie droite de la chaussée. Il devront respecter l'environnement. **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.**

Les non licenciés devront souscrire une assurance de responsabilité civile avant le départ et présenter un certificat médical.

Le parcours sera neutralisé pendant 60 kms environ, jusqu'à Montpeyroux. Le peloton dans son intégralité devra respecter une vitesse moyenne de 28 à 30km/h sur l'ensemble de la neutralisation. Une assistance technique sera assurée par une voiture suiveuse.

Une carte d'engagement sera délivrée au départ. A votre retour à clapiers, vous les déposerez dûment tamponnées auprès des responsables – organisateurs, une boisson vous sera offerte

Le présent règlement est considéré accepté dès le départ par chaque participant. Tout manquement entraîne l'exclusion immédiate du cycliste concerné. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

PHOTOS DU BREVET:

5 galeries de photos sont disponibles:

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 1/5 Clapiers à Viols le Fort](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 2/5 Puéchabon - St Jean de Fos](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 3/5 Arboras](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 4/5 St Pierre de la Fage](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 5/5 Descente Arboras - La Boissière](#)

INSCRIPTIONS:

Pour vous pré-inscrire, veuillez [envoyer un email](#) en indiquant vos nom, prénom, club et email. Le règlement s'effectue avant le départ. Montant : 10 € pour les inscriptions prises à l'avance. ATTENTION ! - INSCRIPTION LE JOUR DU DÉPART 11€. - certificat médical obligatoire pour les non licenciés.

Ou bien, [téléchargez ce bulletin](#) et renvoyez le par courrier avec votre règlement de 10€ (méthode préférée pour traiter les inscriptions plus rapidement le matin du départ).

COMMENTAIRES:

N'hésitez pas à poster un commentaire ci dessous pour poser vos questions ou exprimer vos remarques après le brevet.